



Commune de Broc

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

CARTES JOURNALIERES CFF EN VENTE



La Commune, associée à la Paroisse, met à disposition de la collectivité deux abonnements de transports CFF par jour, au prix de Fr. 42.- chacun. Pour toute réservation, consulter le site Internet www.broc.ch ou contacter le secrétariat communal sur controlehabitant@broc.ch ou au 026 921 80 10.

SACS POUBELLE OFFERTS AUX FAMILLES

La Commune offre à chaque famille comptant un ou des enfants, pour les 3 premières années de leur vie, 50 sacs taxés de 35 lt par année de domicile à Broc (proportionnellement à la date d'arrivée). Ils peuvent être retirés au guichet du secrétariat communal, dès le 1^{er} janvier de l'année en cours ou dès l'enregistrement de l'arrivée.



OBLIGATION D'ETABLISSEMENT



Toute modification concernant le lieu d'habitation ou l'état civil doit faire l'objet d'une annonce au Contrôle des habitants, **dans les 14 jours** qui suivent le changement, selon la loi. Des informations à ce sujet figurent sur le site Internet www.broc.ch. Le secrétariat communal sur controlehabitant@broc.ch ou au 026 921 80 10 se tient également à disposition pour toute question.

Février 2019

Le Conseil communal